

## IMMATRICULATION D'UNE SNC AVEC ACTIVITÉ : CRÉATION

Le dossier est constitué :

Pour faciliter nos échanges et accélérer le traitement de votre dossier, veuillez indiquer un n° de téléphone et une adresse mail sur le formulaire M0 (cadre 18)

**De deux imprimés M0** : complétés et signés **en original** par le dirigeant ou son mandataire.

**Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ 1 exemplaire des statuts, signés et paraphés en original par tous les associés ou 1 copie authentique des statuts s'ils sont établis par acte notarié.
- ✓ 1 exemplaire de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination du ou des gérant(s) s'ils ne sont pas désignés dans les statuts signés en original par les associés.

**Personnes physiques (Associés et gérants) :**

- ✓ Justificatif d'identité
    - Français (résidant en France ou non)**
      - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
    - Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
      - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
    - Etrangers (hors EEE) résidant en France**
      - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.
    - Etrangers (hors EEE) non résidant en France**
      - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
  - ✓ Une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original.
- Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale pour les associés et les gérants.

**Personnes morales (Associés et gérants) :**

- ✓ Un extrait d'immatriculation au RCS original datant de moins de trois mois (ou un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce).

- ✓ 1 exemplaire du journal d'annonces légales ou copie du journal mentionnant la date de parution (ou, uniquement lorsque l'annonce est publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité : 1 copie de l'attestation de parution).
- ✓ Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société et signé des deux parties, ou du titre de propriété ou du contrat de domiciliation ou attestation de mise à disposition au nom de la société datée et signée accompagnée de la copie du justificatif (quittance loyer, facture EDF, téléphone fixe).
- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé des deux parties.

### **Coût de la Formalité :**

Frais Greffe : 37,45 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.  
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

### **Informations**

**L'imprimé M'BE** : Obligation de déposer, en annexe du RCS, un document relatif au bénéficiaire effectif (décret n° 2017-1094 du 12/06/2017), le coût est de 21,41 € (chèque à l'ordre du Tribunal de commerce de Romans sur Isère). Le CFE transmet au greffe sans vérification préalable

- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé et l'annonce légale.
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr). Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943\*01.
- Installation d'une enseigne : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Si vous êtes éligible à l'ACRE, l'aide est attribuée automatiquement par l'URSSAF sans aucune démarche auprès du CFE